

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-0785 du 19/04/2023**

Arrêté du 15 mars 2023

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 27 JANVIER 2023 PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT  
DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### **Délégation encadrement supérieur et talents**

#### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte modification de l'arrêté du 27 janvier 2023 portant détachement et classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 01/01/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 27 JANVIER 2023 PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 27 JANVIER 2023 PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**



**ARRÊTÉ**

portant modification de l'arrêté du 27 janvier 2023 portant détachement et classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-1454 du 23 novembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'échelonnement indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'État ;
- Vu le décret du 28 décembre 2022 portant nomination dans les emplois de directeurs responsables d'un service déconcentré de direction de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 portant nomination dans des emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 27 janvier 2023 portant détachement et classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques.

**ARRÊTE :****Article 1**

La ligne 56 de l'article 1 de l'arrêté du 27 janvier 2023 précité est modifiée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Ancienne situation						Nouvelle situation				
Nom	Prénom	Grade ou emploi	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon	Groupe	Grade administratif	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon
PHELEP	Arnaud	Grade transitoire/CBCM	16	1390	01/01/2023	2	Grade transitoire	16	1390	01/01/2023

**Article 2**

La ligne 242 de l'article 1 de l'arrêté du 27 janvier 2023 précité est modifiée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Ancienne situation						Nouvelle situation				
Nom	Prénom	Grade ou emploi	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon	Groupe	Grade administratif	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon
DE SORAS	Olivier	IGPEF	3	1173	01/07/2022	7	2 <sup>ème</sup> grade	13	1205	01/07/2022

**Article 3**

La ligne 338 de l'article 1 de l'arrêté du 27 janvier 2023 précité est modifiée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Ancienne situation						Nouvelle situation				
Nom	Prénom	Grade ou emploi	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon	Groupe	Grade administratif	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon
ZALDUA	Sylvie	AFIP	3	830	15/02/2021	7	2 <sup>ème</sup> grade	6	897	01/01/2023

**Article 4**

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 15 MARS 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles r 421-1 à r 421-7 du code de justice administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756